

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Charte du professeur de cours particulier

- 1) *Comportement et attitude exemplaires vis-à-vis des enfants, des parents, des professeurs et des surveillants*
- 2) *Ponctualité au travail : venir en avance afin de mettre en place votre local*
- 3) *Passage par le bureau pour badger avant le début de votre premier cours et après le dernier de la journée*
- 4) *Respect des règles de sécurité et prise de connaissance de la procédure à suivre en cas d'accident*
- 5) *Respect des locaux, rendre le local dans le même état qu'il était avant le cours*
- 6) *Si votre élève est inscrit à la garderie de Laeken, vous devez aller le chercher à sa garderie et le ramener après le cours*
- 7) *Contrôle systématique et rigoureux des présences (A = absent et P = présent)*
- 8) *Absence : Prévenir au moins 24H à l'avance et dans la mesure du possible les parents des enfants ET le bureau périscolaire*
- 9) *En cas de problème, IMMÉDIATEMENT contacter le bureau périscolaire :*

02 474 10 99 ou 92 / periscolaire@bru4.eu